

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.](#)[CollectionBoite_001-1-chem | Révoltes au moyen-âge.](#) [Item](#)[Siméon Luce.](#)
[Histoire de la Jacquerie.](#) | [Le droit à la résistance armée au moyen-âge.](#)

Siméon Luce. Histoire de la Jacquerie. | Le droit à la résistance armée au moyen-âge.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0004

SourceBoite_001-1-chem | Révoltes au moyen-âge.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Luce, Siméon](#)

Références bibliographiques[Luce, Histoire de la jacquerie](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb346043760>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Luce, Siméon (1833-12-29 -- 1833-12-29)

TITRE Histoire de la jacquerie

LIEU DE PUBLICATION Genève. - [Paris]

DATE 1978

EDITEUR Genève : Slatkine ; [Paris] : [diffusion H. Champion] ,
1978

Simon Luc
cathédrale de Troyes

4

Le droit de résistance armée du M.A.

Ordre de Mars 1356. En brèche de ville, de
voter en bois, le vin, le vin ; "s'il n'effraye de
point le couloir, ne courent et ordonnent que chacun
puisse résister de bita leurs / oues par les le vin
et manières qu'il n'ont mieux, a piler les gens,
de ville vinne a son de cloche ou autre."

Ordre du 14 mai 1358 (après la réunion de
l'Etat de composité) : "si une chose ou noble
échantier ou n'ayant pas une part ne y résister,
il pourront appeler < leur seigneur leur voisin > qui
pourront s'assembler par ci par là."

Les soudoyers, soit fr. soit étrangers ne pilleront
ni de royaume pour leurs dépenses ; et ils en
seront de leur résister par voie de fait."

BnF
MSS

11 161.163

